

Recyclage Amiante (sous-section 4) Opérateur

Durée : 1 jour (7h)

Objectifs

A l'issue de la formation, les participants identifieront les risques liés à l'amiante en vue d'obtenir le renouvellement de l'attestation de compétence « opérateur » conformément à l'arrêté du 23 février 2012, condition préalable à toute intervention susceptible d'être exposée à l'amiante.

Public concerné

Tout travailleur opérateur devant obtenir le renouvellement l'attestation de compétence « Prévention des risques liés à l'amiante pour les activités relevant de l'article R.4412-139 du Code du Travail »

Niveau de connaissances préalables requis

Afin de suivre au mieux l'action de formation, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissance suivant :

- Parler, lire et écrire français
- Avoir une attestation récente de non contre-indication médicale établie par le médecin de santé au travail.
- Avoir une attestation de compétences en cours de validité (de moins de 3 ans)

Contenu pédagogique

- Echanges entre les opérateurs sur les expériences vécues
- Caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé
- Présentation des évolutions réglementaires en vigueur depuis la formation initiale
- Exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante, de la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés
- Exigences du code de la santé publique liées à l'exposition à l'amiante de la population
- Exigences réglementaires relatives à l'élimination des déchets amiantés
- Régions comportant des terrains amiantifères
- Produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante
- Les actions à mener avant les interventions
- Modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante
- Produits et procédés de substitution à l'amiante
- Dispositions pénales encourues par l'employeur
- Mises en situation pratique sur plates-formes pédagogiques :
 - Rappel des mises en situations réalisées lors de la partie pratique de la formation initiale
 - Identifier et évaluer les risques
 - Établir les notices de poste et les consignes
 - Faire appliquer les méthodes et procédures

Moyens pédagogiques

La formation s'articule autour de phases théoriques qui sont ensuite exploitées lors d'applications pratiques

Moyens techniques, d'encadrement, de suivi de l'exécution de l'action de formation et d'appréciation des résultats

- La formation sera assurée par un formateur, spécialiste technique et pédagogique.
- Formation théorique et participative axée sur l'échange «formateur-professionnels».
- Études de cas pratiques en salle.
- Remise d'un fascicule support de travail et de ressources réglementaires.
- L'organisation de la journée ainsi que l'application des règles de sécurité seront assurées par le formateur.
- La signature de feuilles d'émargement contresignées par le formateur permettra le suivi de l'exécution de la formation.
- L'évaluation des acquis de la formation sera réalisée par un QCM en fin de formation.

Le + de la formation : une formation théorique et pratique, pour le maintien des compétences



technique tout développement durable

couvreurs
plombiers
chauffagistes

électriciens

plâtriers
peintres

paysagiste - vrd
travaux publics

menuisiers
charpentiers

maçons
carreleurs

serruriers
météliers

métiers
de la pierre

prévention
sécurité

formations
tertiaires

formations
diplômantes